

Mes Remboursements Simplifiés : vos frais de transports remboursés en moins d'une semaine

Vous avez utilisé votre véhicule ou les transports en commun suite à un rendez-vous médical ou une hospitalisation ? Vous pouvez effectuer une demande de remboursement rapide et efficace de vos frais de transports en utilisant notre téléservice **Mes Remboursements Simplifiés**.

Les transports concernés

- Le transport individuel (véhicule personnel ou celui d'un proche), remboursé à 55 % (ou à 100 % dans certains cas) ;
- Les transports en commun (bus, métro, train...).

Dans tous les cas, c'est le médecin qui vous délivre la prescription médicale adaptée, avant le transport.

Les justificatifs à fournir

- La prescription médicale de transport ou le numéro de la prescription médicale



électronique de transport ou la convocation du service médical de l'Assurance Maladie ;

- Les justificatifs de dépense (tickets de transports en commun, de péage,...).

Vous devez conserver vos pièces justificatives pendant 33 mois.



Demander votre remboursement

Rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics :

- renseignez votre trajet ;
- photographiez ou scannez vos justificatifs ;
- validez votre demande en ligne.



Handifaction : handicap et accès aux soins

C'est quoi ?

Handifaction est un baromètre national qui mesure en temps réel l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap. Grâce à un questionnaire, il permet d'identifier le niveau d'accès aux soins des personnes concernées et les améliorations possibles.

Pourquoi répondre au questionnaire ?

Pour aider les professionnels de santé de santé et du handicap à mieux connaître et comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.

Comment répondre ?

Sur le site www.handifaction.fr, rubrique

« Répondre au questionnaire ». Il existe également en version papier ou sur l'application mobile Handifaction.

Qui peut répondre ?

- Les personnes vivant avec un handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, auditif, psychique, intellectuel, visible ou invisible, ou qu'il concerne des maladies invalidantes, des troubles du spectre de l'autisme, etc... ;
- Les aidants des personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur handifaction.fr